

David FOREST, *Abécédaire de la société de surveillance*

Paris, Éd. Syllepse, coll. Arguments et mouvements, 2009, 134 p.

Gilles Boenisch



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/273>

DOI : [10.4000/questionsdecommunication.273](https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.273)

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2010

ISBN : 978-2-8143-0024-8

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Gilles Boenisch, « David FOREST, *Abécédaire de la société de surveillance* », *Questions de communication* [En ligne], 17 | 2010, mis en ligne le 23 janvier 2012, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/273> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.273>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

Tous droits réservés

David FOREST, *Abécédaire de la société de surveillance*

Paris, Éd. Syllepse, coll. Arguments et mouvements, 2009, 134 p.

Gilles Boenisch

RÉFÉRENCE

David FOREST, *Abécédaire de la société de surveillance*. Paris, Éd. Syllepse, coll. Arguments et mouvements, 2009, 134 p.

- 1 Spécialiste des technologies de l'information et docteur en science politique, David Forest propose un ouvrage qui s'inscrit dans l'actualité politique et numérique. Test ADN, biométrie, puces RFID, vidéosurveillance, fichiers de police, géolocalisation sont autant d'exemples permettant de décrire les caractéristiques de ce que l'auteur appelle « la société de surveillance » (p. 3). Inévitablement, la lecture de cet ouvrage suscite une prise de conscience vis-à-vis d'une société obsédée par le contrôle et qui n'a de cesse de développer des dispositifs de surveillance tout en maintenant soigneusement le verrouillage du débat public, et en accordant implicitement une confiance inquiétante aux systèmes d'information. On y découvre les aspects les plus sombres du paradigme « techno-sécuritaire » qui s'étend *via* la globalisation numérique, au détriment d'un anonymat devenu obsolète et communément considéré comme illégitime, voire illicite (p. 14). La société de surveillance y est souvent décrite « comme l'envers diabolique d'une société de l'information » (p. 3) qui, pour justifier son existence, « évoque une menace omniprésente, tout à la fois proche et lointaine, impalpable et incarnée dans la panoplie jamais exhaustive d'un attirail sécuritaire sans cesse perfectionné » (p. 3).
- 2 Comme l'explique l'auteur, ce n'est pas moins d'une vingtaine de lois adoptées depuis 2001 en France – sans réel débat politique, au prétexte de l'insécurité et du terrorisme – qui a favorisé le recours excessif aux instruments de surveillance et la répression des « déviants » (p. 4). Il évoque également le fait que « l'extension du fichage policier

renforcé et légitimé par chaque nouvelle loi obéit à un objectif de répression qu'à l'ambition folle de prédire, y compris chez les plus jeunes enfants, d'éventuels comportements dangereux en déterminant les profils à risque de suspects maintenus dans un état d'insécurité permanent » (p. 4). Plus consternantes encore l'histoire du fichier juif et de son occultation par l'administration qui, comme le dit l'auteur lui-même, a pourtant été « utilisé en continu depuis cinquante ans au cœur de la République? » (p. 77).

- 3 Associée à cela, la traque privée et l'analyse constante des comportements par les professionnels du marketing électronique alimentent un fichier discret et non moins efficace des consommateurs pour anticiper leur acte d'achat, selon la position géographique, les habitudes personnelles. Qu'il s'agisse d'un objectif sécuritaire ou commercial, « la capture systématique d'informations, souvent sans finalité précise, répond à ce principe cardinal : une donnée personnelle, sans pertinence, prise isolément, produit une information utile une fois qu'elle est croisée avec d'autres. Le réseau qui, à l'origine, désignait un filet de chasse ou de pêche maillé, réintroduit l'idée de capture – aujourd'hui d'informations –, moins sous la forme d'une menace que d'un fait accompli » (p. 5). Le « capital de vie privée » (p. 6), expression qui sous-tend le résumé de celle-ci à une donnée objectivable et valorisable, est laissé au sort de l'individu perçu comme un hypothétique « citoyen-consommateur » responsable, autonome, conscient et informé de ses droits. Il n'en est rien tant la problématique est complexe, sensible et multiforme pour des individus plus enclins à mener à bien leur existence. Cet état de fait favorise un « laisser-faire qui traduit le fossé grandissant entre bonnes intentions affichées et désintérêt constant à l'égard des libertés informatiques, que rogne irréversiblement l'adoption des lois sécuritaires à laquelle le spectre du terrorisme sert de puissant levier » (p. 7).
- 4 Ainsi David Forest ne manque-t-il pas d'évoquer avec dureté la posture paradoxale de la CNIL (Commission nationale informatique et libertés) qui est un médiateur-conciliateur tout en étant une émanation directe de l'État par sa nature administrative. Il s'interroge donc sur le possible conflit d'intérêts qui en résulte ainsi que sur l'instrumentalisation de la CNIL qui, à tort, semble être la seule alternative opposable à toutes les dérives sécuritaire : « La CNIL a conquis au fil des ans le quasi-monopole de la parole légitime sur ces questions ainsi mises en coupe réglée, rejetant hors du “cercle de la raison” les voix dissidentes, étouffant les questionnements devenues inaudibles, les disqualifiant et les reléguant dans les marges du discours contestataire. Ne nous y trompons pas, ce monologue ventriloque est bien celui de l'État mis en “invisibilité” par ces “autorités administratives indépendantes”. La litanie habituelle se veut rassurante qui associe mécaniquement et paresseusement la CNIL à la fonction de “garde-fou” » (pp. 7-8).
- 5 Cet ouvrage passionnant rappelle que, conformément à cette généralisation de la surveillance, le nombre de plaintes, de demandes d'avis et de réclamations ne cesse de croître. Les contestataires sont désormais considérés comme des « ennemis du système », des « dissidents anticonformistes » (p. 22), des marginaux anachroniques qui s'interposent via une prise de conscience des systèmes aliénants et infaillibles environnants, à des mécanismes relatifs à l'idée du « zéro défaut » (p. 17). En effet, ce qui est à redouter – comme l'évoque Giorgio Agamben, cité par David Forest – semble déjà en marche et inévitable : la biométrie, les puces sans contact, les cameras et les balises multiples qui commencent à coloniser l'ensemble des objets du quotidiens

feront que « toute critique et tout dissentiment seront devenus impossibles » (p. 81). Ainsi « toute constatation de l'ampleur des mesures, toute tentative de questionner leur proportionnalité et leur justification se heurtent[-elles] à des assertions aux allures de vérités immanentes » (p. 99). De ce fait, un sentiment totalitaire en résulte ; il est lié à cette utopie sécuritaire qui plébiscite le déni de valeurs fondatrices (la liberté et la sécurité de chaque individu).

- 6 En somme, David Forest retrace la fascinante histoire des technologies de contrôle et analyse parallèlement les politiques de régulation. C'est avec des propos pédagogiques et accessibles que les spécificités liées à la complexité juridique et technique de certaines entrées sont clarifiées. Cela permet une compréhension des phénomènes et autorise une mise en perspective qui, à chaque fois, est accompagnée d'une bibliographie sélective. Ces éléments relatifs à « la société de surveillance » obligent à affronter le principal problème : l'omniprésence d'un discours rassurant qui masque une insécurité bien plus insidieuse et croissante des libertés individuelles.

AUTEURS

GILLES BOENISCH

CREM, université Paul Verlaine-Metz
gilles.boenisch@gmail.com